

Descriptif produit

Doté de garanties exceptionnellement complètes, Clientèle Privée by Hiscox offre une couverture sur mesure (adaptabilité de tous les montants de garantis), adaptée au style de vie et aux besoins d'une clientèle exigeante.

Un contrat unique pour l'ensemble des biens (patrimoine immobilier et mobilier) :

- Y compris les objets d'art et les objets précieux (bijoux, montres, objets en métaux précieux).
- Possibilité d'assurer sous un même contrat les résidences principales et secondaires en France et à l'étranger (Pays limitrophes, y compris Monaco et le Royaume-Uni).

Le contrat se compose des éléments suivants :

- Conditions particulières
- Conditions générales Hiscox Assistance n° ASH0908
- Conditions générales n° CG-CPX0909
- Conditions générales Protection Juridique n° PJ0109

Cibles

✓ Ce produit est destiné à couvrir une clientèle sensible et exigeante :

- Possédant un contenu supérieur à 150 000 €.
- Soucieuse de protéger son patrimoine par un contrat sur mesure en Tous Risques dans le monde entier.

Garanties

Garanties automatiques

Garanties larges et étendues

- Aucune des sous-limites traditionnelles par événement : vol, vandalisme, dégâts des eaux, grêle, dommage électrique, bris de glace...
- Garantie des cataclysmes et événements naturels, même en l'absence d'arrêt de Catastrophe Naturelle.
- Indemnisation en valeur à neuf des bâtiments et du contenu, y compris vêtements, matériel hifi et électroménager, quelle que soit l'ancienneté des biens assurés.
- Objets d'art garantis au titre du contenu en valeur déclarée sans sous-limitation.
- Garantie automatique de la casse accidentelle
- Garantie des objets précieux en valeur déclarée : dans la demeure à concurrence de 60 000 €, avec un maximum de 20 000 € par objet hors coffre-fort, dans le monde entier à concurrence de 10 000 €.
- Garantie des effets personnels à l'extérieur de la demeure à concurrence de 10 000 €, dans le monde entier.
- Garantie des biens confiés à hauteur de 10 000 €.
- Augmentation automatique des montants assurés pour les nouvelles acquisitions.
- Garantie des arbres, plantes, pelouses et ornements de jardin.
- Garantie de la réparation de la cause d'un sinistre dégâts des eaux jusqu'à 10 000 €.
- Garantie des moyens de paiement à hauteur de 5 000 € dans le monde entier.
- Pas de clause d'inhabitation ni de surprime pour les résidences secondaires.

Garanties optionnelles

Adaptées aux besoins et au style de vie de l'assuré

- Possibilité de souscrire des garanties en valeur agréée pour les objets d'art et les objets précieux.
- Possibilité de prévoir des garanties étendues à l'extérieur de la demeure pour les bijoux et montres, les effets personnels et les bagages.
- Tous les montants de garantie sont modulables.
- Assistance haut de gamme après sinistre et au quotidien, y compris rapatriement.

Objets de collection et objets précieux répertoriés

En valeur déclarée

- Incontestabilité des valeurs en présence d'une expertise de moins de 3 ans réalisée par l'un des experts agréés par Hiscox.

En valeur agréée

- Sur présentation à la souscription d'une expertise, d'un inventaire, d'un bordereau d'adjudication ou d'une facture, sans limitation dans le temps.
- Augmentation automatique de la valeur agréée en cas de décès ou d'impossibilité définitive de produire de l'artiste.
- Garantie automatique des nouvelles acquisitions dans la limite de 25% du montant assuré.
- Garantie des oeuvres d'art reçues en prêt.

Gestion des sinistres

Equité dans l'appréciation

- Interprétation objective des clauses du contrat.

Rapidité et rigueur des règles de gestion et de règlement

- Accusé réception et mission de l'expert, le cas échéant, dans les 48 heures suivant la déclaration.
- Experts indépendants sélectionnés rigoureusement et respectant la charte de qualité imposée par Hiscox.
- Règlement dans les 48 heures suivant l'accord définitif.